

N°2020– 13, juin 2020

La distanciation à l'heure du numérique

Le développement d'applications mobiles de tracing

Plusieurs mesures sont envisagées pour endiguer la circulation du coronavirus : distance, port du masque, quarantaine, tests, etc. Le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) s'inscrit également dans ces mesures, notamment via des applications mobiles de suivi des contacts. Cette analyse propose d'en synthétiser certains aspects, qui constituent autant d'enjeux pour le débat public.

Les potentiels bénéfices des applications mobiles en termes de santé publique apparaissent aujourd'hui pour le moins incertains. En France, la CNIL¹ a récemment émis des réserves quant à l'utilité de l'application StopCovid à des fins de santé publique^{2, 3}. En Belgique, plusieurs voix⁴ se sont élevées pour pointer les incertitudes qui entourent le développement du contact tracing (suivi des contacts) via smartphones. Elles concernent les limites à la prise en compte des nombreuses caractéristiques de la maladie (son mode de transmission, le développement d'une immunité, la période d'incubation, etc.), la forte interdépendance entre une application de suivi et le déploiement d'autres mesures de santé publique (mesures d'hygiène, de quarantaine, capacité de testage, etc.) ou encore un taux d'utilisation d'au moins 60% pour que l'application soit réellement efficace à grande échelle.

De nombreux pays ont envisagé « leur » application, qu'elle soit déjà adoptée ou non. Bien que ces technologies de contrôle soient encadrées par différents garde-fous comme l'anonymat, le consentement et la suppression des données, la crise sanitaire participe à leur normalisation. En parallèle, Apple et Google collaborent pour proposer une solution commune de suivi des contacts. Outre le fait que ces firmes ne soient pas réputées pour leur usage bienveillant des données personnelles, ce nouvel agenda des GAFAM leur

¹ Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Les missions de la CNIL sont comparables à celles de l'Autorité de Protection des Données (APD) en Belgique.

² La Quadrature du Net, « [La CNIL s'arrête à mi-chemin contre StopCovid](#) », 27 avril 2020.

³ CNIL, « [Publication de l'avis de la CNIL sur le projet d'application mobile 'StopCovid'](#) », 26 avril 2020.

⁴ Entre autres : KULeuven, « [Contact Tracing Tools for Pandemics. Factors that should shape the decision-making to deploy contact tracing apps for pandemic containment measures](#) », 6 avril 2020.

permettrait de se positionner comme acteurs de la santé publique⁵.

La diffusion de ce type d'applications soulève de nombreuses questions sur l'ensemble que forment la technologie et le social⁶. Il s'agit dans un premier temps d'en synthétiser les principales caractéristiques. On s'intéressera ensuite à la portée des usages de ces applications.

LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

On distingue trois grandes familles d'applications :

❖ Les applications Bluetooth⁷



Ces applications enregistrent les contacts interindividuels en utilisant les signaux Bluetooth émis par tout-e utilisateur-ric-e. À partir du stockage des signaux enregistrés au cours des dernières semaines⁸, on est en mesure de prévenir l'ensemble des contacts enregistrés sur le smartphone d'une personne diagnostiquée malade et de leur indiquer les mesures à suivre. L'application ne suivrait donc pas les déplacements, mais les contacts entre terminaux. La date du contact doit, par contre, être conservée pour pouvoir établir quand les données peuvent être supprimées.

Les modalités d'intervention d'une autorité centrale sur les données peuvent s'organiser selon deux modèles : centralisé et décentralisé⁹. Dans le modèle décentralisé, les informations sont stockées sur le téléphone du patient et transmises à l'autorité en cas de diagnostic. Dans le modèle centralisé, c'est l'autorité centrale qui gère, reçoit et compare quotidiennement les pseudonymes stockés. La bande-dessinée ci-contre¹⁰ schématise le fonctionnement d'un modèle décentralisé (DP-3T). L'INRIA¹¹, qui pilote le projet StopCovid en France, propose ce document pour le modèle centralisé (ROBERT).

❖ Les applications de backtracking¹² :

Ces applications collectent les données de géolocalisation. Ces méthodes, déployées par exemple en Corée du Sud,

⁵ GUERRINI, F. « [The Dark Side Of The Apple And Google Collaboration Against COVID-19](#) », *Forbes*, 13 avril 2020. On note aussi que Facebook collabore aussi avec des universités américaines pour faire diffuser des sondages portant sur les symptômes via sa plateforme (Le Monde, 20/04/2020).

⁶ PUEL, G. La technologie en lieux : proposition de cadre théorique. *Bulletin de l'association de géographes français*, 90(1), 94-110. (2013).

⁷ Notamment, [cet article](#) développe les caractéristiques de l'application B-Fence.

⁸ Les paramètres de durée doivent être définis en amont : la durée de conservation des données tournerait entre 14 et 21 jours (durée d'incubation du virus), mais il faut également déterminer la durée d'exposition à un signal pour qu'il soit considéré comme un « contact à risque ».

⁹ Voir : « [Le tracage anonyme, dangereux oxymore. Analyse de risques à destination des non-spécialistes](#) », mis à jour le 21 avril 2020.

¹⁰ À partir d'un dessin de Nicky Case (ncase.me), version française récupérée sur <https://risques-tracage.fr>.

¹¹ Institut National de Recherche en Sciences et Technologie du Numérique.

¹² SFEZ, Z. « [Géolocalisation, backtracking : face au coronavirus, que fait la France ?](#) », *France Culture*, 23 mars 2020.

partent des déplacements pour identifier les contacts avec des personnes malades. D'autres pays, comme la Pologne, s'en servent pour vérifier que les citoyen-ne-s restent bien à domicile.

En Belgique, cette option a été écartée. Toutefois, on a pu voir dans la presse des informations sur les déplacements des Belges depuis le début du confinement. En effet, avec l'accord de l'APD, les principaux opérateurs téléphoniques ont mis en commun leurs données anonymisées au sein de la Data Against Corona Task Force¹³. Si l'intention n'est pas le contrôle des déplacements, cela soulève la question plus générale du passage à un « régime de vérité numérique »¹⁴ dans l'orientation des décisions. Pour Antoinette Rouvroy, on prête aux données une forme d'objectivité et de neutralité et « ce qu'on peut percevoir est une recherche d'objectivité absolue, une recherche pour coller au plus près du réel, qui est en fait une recherche de sécurité se traduisant par une recherche de certitude. C'est une trajectoire assez particulière : recherche d'objectivité et de sécurité qui se traduit par une recherche [...] pas d'éradication de l'incertitude, mais de neutralisation [...] des effets de l'incertitude radicale qui sont suspensifs des flux [...] de données, de personnes, de capitaux¹⁵. »

❖ Les objets connectés :

Comme les badges ou bracelets^{16, 17}. Ils visent plus spécifiquement le respect des distances physiques dans certains milieux professionnels, en émettant par exemple une vibration lors de contacts trop rapprochés. Les bracelets étaient déjà utilisés dans le cadre de certains métiers, notamment industriels, afin de prévenir les accidents de travail, mais on assiste ici à un changement de finalité.

Au final, plusieurs conditions sont souvent énoncées pour pallier les potentiels abus sur les données privées :

- Un téléchargement volontaire ;
- L'utilisation du Bluetooth pour éviter la géolocalisation ;
- L'utilisation de pseudonymes générés aléatoirement ;
- Une utilisation limitée à la période de la crise sanitaire ;
- La décentralisation des données¹⁸ et leur suppression au bout d'une période déterminée.

Ces mesures posent en elles-mêmes de nouvelles questions. L'association La Quadrature du Net¹⁹ souligne par exemple les limites du téléchargement volontaire, dans le sens où rien n'encadrerait son imposition par des tiers (dans un lieu public, sur son lieu de travail, en famille, etc.). En cherchant tou-te-s une voie au retour « à la normale », la pression sociale autour de ces applications pourrait se révéler d'autant plus forte que la définition de la période de crise légitimant l'usage de l'application est floue. Aussi, en donnant une forme de preuve d'un contact à risque, l'usage de l'application pourrait-il influencer la direction des tests en faveur de ses utilisateur-rices ?

LE DÉTOURNEMENT DES USAGES

Un collectif de chercheur-euses français-es rappelle que le « traçage anonyme » est un « dangereux oxymore » : un système de ciblage, même sécurisé, reste un système de ciblage²⁰. Il présente de nombreux exemples basés sur des usages détournés de l'application. Cela va de la simple déduction (à tort ou à raison) que les usager-es pourraient faire, aux usages malveillants, comme de se munir d'un téléphone à usage unique, activer le Bluetooth dans un contexte restreint (un entretien d'embauche, une visite de logement, etc.) et attendre une potentielle alerte pour orienter leur choix. En dehors de la hausse de la méfiance envers

¹³ MESSOUDI, H. « [Confinement : l'analyse des déplacements, via GSM, a influencé les décisions du Conseil National de Sécurité](#) », *RTBF Info*, 08 mai 2020.

¹⁴ ROUVROY, A. et STIEGLER, B. (2015). Le régime de vérité numérique. De la gouvernementalité algorithmique à un nouvel État de droit. *Socio*, 4, 113-140.

¹⁵ *Ibid.*, p. 115.

¹⁶ DOUCET, B. « [B-Fence: contact tracing à la belge ?](#) », *Régional-IT*, 27 avril 2020.

¹⁷ Notamment, [cette société anversoise](#), avec des bracelets envoyant un signal visuel et une vibration en cas de contact trop rapproché.

¹⁸ BACCARELLI, A. « [Applications de traçage des contacts : un test pour le droit à la vie privée en Europe](#) », *Amnesty International*, 24 avril 2020.

¹⁹ La Quadrature du Net, « [Nos arguments pour rejeter StopCovid](#) », 14 avril 2020.

²⁰ « [Le traçage anonyme, dangereux oxymore. Analyse de risques à destination des non-spécialistes](#) », mis à jour le 21 avril 2020.

autrui que cela favorise, il y a là des risques de stigmatisation des personnes à partir d'appropriations qui ne demandent aucune compétence technique particulière.

Aussi, ce collectif rappelle que l'utilisation de pseudonymes ne correspond pas à ce que le Règlement Général sur la Protection des Données qualifie d'anonymat :

« Les données à caractère personnel qui ont fait l'objet d'une pseudonymisation et qui pourraient être attribuées à une personne physique par le recours à des informations supplémentaires devraient être considérés comme des informations concernant une personne physique identifiable (RGPD). »

En d'autres termes, avec un pseudonyme, les données pourraient être recoupées grâce à l'utilisation d'autres applications. Ces applications peuvent prendre différentes formes : collaborative, où les usager·es regroupent ensemble leurs informations²¹ ou bien via une tierce application qui permet de localiser les signaux Bluetooth émis.

DES APPLICATIONS POUR NE RIEN CHANGER...

On voit donc que ces applications comporteraient de nombreuses failles. Le principe du traçage des contacts est déjà utilisé dans d'autres maladies, comme la tuberculose. Avec une application, on part de l'idée qu'une personne va difficilement être capable de repérer toutes les personnes qu'elle a croisées, ce que la technologie pourra faire avec précision. Selon E. Morozov, le « compromis entre vie privée et santé publique »²² tel qu'il se pose aujourd'hui s'inscrit dans la lignée du solutionnisme technologique²³. Ce dernier renvoie à l'idée que les problèmes sociaux peuvent être réglés par les technologies. Morozov le définit comme une sorte « d'innovation au service de la conservation ». Un bon exemple nous semble être celui des compteurs intelligents : l'enjeu de la consommation énergétique est adressé au travers d'un dispositif qui va réguler la consommation individuelle, résolvant le problème dans l'immédiat sans questionner et changer les causes de la surconsommation.

Le point de vue du solutionnisme met en lumière le fait que la réponse au problème sanitaire est envisagée au travers de l'adaptation des comportements individuels à une nouvelle réalité nécessaire à la continuation du système actuel²⁴. Le focus sur le temps d'exposition, la distance minimale, etc. permet de remplir des objectifs immédiats sans prendre en compte les nombreuses réalités des contacts rapprochés et évite parallèlement de se pencher sur les causes systémiques de la crise sanitaire.

Une limite du concours des applications de suivi dans la réponse à la crise tient au fait qu'elles impliquent d'avoir son smartphone en permanence sur soi. En 2019, 75% des citoyen·nes wallon·nes possèdent un smartphone²⁵, mais on sait que les personnes âgées, de même que les personnes vivant dans des milieux défavorisés, sont moins bien équipées. Or, ces deux groupes sont dans le même temps parmi les plus exposés aux risques de la maladie, par leur âge ou par leurs conditions de vie qui rendent la distanciation physique plus complexe, voire impossible (logements exigus, quartiers à plus forte densité de population, emplois qui ne permettent pas le télétravail et/ou imposent le recours aux transports publics durant les heures de pointe, classes surchargées, vie dans des lieux communautaires tels que les prisons, centre d'accueil, etc.). Proposer une application numérique alors même que les publics les plus vulnérables au virus en sont les plus éloignés pose la question des solutions spécifiques à ces publics. Les applications semblent de ce point de vue offrir un soutien à géométrie variable.

²¹ C'est le système utilisé par une application comme Coyote, servant à signaler les radars routiers.

²² MOROZOV, E. « [Covid-19, le solutionnisme n'est pas la solution](#) », *Le Monde Diplomatique* (blog), 5 avril 2020.

²³ MOROZOV, E. (2014). Pour tout résoudre, cliquez ici : l'aberration du solutionnisme technologique. Limoges : Fyp éditions.

²⁴ VIGOUROUX-ZUGASTI, E. (2018). « [MOROZOV Evgeny, 2014. Pour tout résoudre, cliquez ici : l'aberration du solutionnisme technologique](#) », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 13.

²⁵ Agence du Numérique. (2019). [Baromètre citoyen 2019. Équipements, usages et compétences des citoyens wallons](#), p. 11.

...OU DES APPLICATIONS QUI REDESSINENT LE MONDE ?

Ces applications sont des projets basés sur la distanciation physique, présentée comme la clef de voûte de la reprise de notre vie en société. Les applications permettraient de soutenir un déconfinement sous contrôle par cette possibilité de capter cette distance entre personnes et de la traduire en un nouveau statut individuel. De fait, l'application concrétise un moment de flottement lors duquel le contact avec une personne malade est attesté par l'envoi d'un message, mais où l'on ne sait pas si on va être malade. La technologie établit ce statut liminaire : ni malades, ni sains, juste en contact. Qu'impliquerait ce nouveau statut en termes d'isolement, d'arrêt de travail, d'école à distance, etc. ?

Contrairement à certaines zones rurales où le respect des mesures de sécurité s'accommode plus facilement à l'environnement²⁶, dans les zones à forte densité de population, la promiscuité pourrait induire un nombre plus important d'individus prévenus de manière systématique et indifférenciée. La mesure de distance ne fait l'objet d'aucun discernement sur la réalité matérielle et sociale de l'environnement où le signal est capté. Cela peut mener à des situations où des personnes dont le signal a été capté à travers une paroi vont recevoir un message leur indiquant de se confiner²⁷. Les biais se comprennent au regard de la qualité de l'espace de vie, mais aussi des possibilités de loisirs et de socialisation. Les règles du confinement ont renvoyé l'image d'une certaine conception dominante du quotidien à la maison. Une application ne tient pas compte des réalités sociales et spatiales des possibilités de pratiquer un sport ou de s'aérer, lesquelles ne sont pas également disponibles en fonction du lieu de vie. Ces dispositifs pourraient éventuellement prolonger ou non l'isolement des personnes à un domicile qui n'est pas toujours un lieu sécurisé.

Dans la mesure où il n'y a pas d'évaluation critique des personnes qui nécessiteraient d'être impérativement prévenues ou non en cas de contact, le recentrement vers l'habitat opéré par ces applications pourrait renforcer l'exclusion et l'isolement dans des lieux où les conditions de vie sont d'emblée plus problématiques.

Nous terminons avec deux enjeux plus globaux posés par ce contrôle numérique des distances.

Premièrement, le contrôle ne fait pas partie de la vie de tout le monde de la même façon. Certains groupes sont déjà pris dans de nombreux processus de contrôle permanent de leurs vies, qui se renforcent avec le passage au numérique²⁸. Le *contact tracing* peut alors être appréhendé comme un énième dispositif de « déprivation de la vie privée »²⁹.

Deuxièmement, cette distanciation redessine les contours de l'habitat urbain³⁰. En particulier, on assiste à un recentrement de l'espace de vie autour d'un point fixe : le logement. Or, l'habitat « en régime normal, combine toujours : des 'ancrages' (des espaces sur lesquels nous pouvons appuyer nos vies : résidence, travail, espaces de loisirs et d'activités), des mouvements (déplacements de toute sorte), des communications numériques et/ou analogiques (comme le courrier postal). Les mesures anti Covid-19 produisent un dérangement généralisé de cette combinaison »³¹. Le logement est un marqueur fort d'inégalités et le moindre mouvement en dehors de celui-ci est aujourd'hui potentiellement considéré comme risqué pour soi et pour les autres. À plus long terme, pourrait-on craindre un risque de voir apparaître des enclaves urbaines dont le recours à une application favoriserait l'émergence ?

Le contrôle des contacts, et donc des distances, se fait en parallèle de la priorisation des déplacements plus ou moins essentiels, leur donnant ainsi une certaine valeur. Les « mauvais élèves » du confinement sont

²⁶ Voir le cas de la commune de Biévène dans le Brabant Flamand, environ 1 habitant par hectare, qui ne recense aucun cas (« [Biévène : un village belge sans cas de Covid-19 ?](#) », JT RTBF, 27 avril 2020).

²⁷ « [Le traçage anonyme, dangereux oxymore. Analyse de risques à destination des non-spécialistes](#) », mis à jour le 21 avril 2020.

²⁸ On pense au cas du Dossier Unique pour les demandeur-euses d'emploi(DE), qui reprend toute une série d'informations sur les DE. Derrière l'objectif d'amélioration du suivi a été dénoncé un dispositif visant à la hausse de la traçabilité des chômeur-euses.

²⁹ Notion portée par le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté pour mettre en avant le fait qu'«être pauvre, ce n'est pas seulement se priver de choses matérielles. Être pauvre, c'est aussi parfois ne pas avoir autant de droit à la vie privée que les autres » ([Cahiers](#), 22/01/2016).

³⁰ LUSSAULT, M. « [Le Monde du virus – retour sur l'épreuve du confinement](#) », AOC Média, 11 mai 2020.

³¹ *Ibid.*

d'ailleurs souvent relayé-es sur les réseaux sociaux. Dans le même temps, ceux-ci renvoient une image selon laquelle on peut être parfaitement heureux-ses en confinement, pour peu qu'on ait un jardin, de quoi fabriquer son pain et le sentiment d'être légitime pour pouvoir s'exprimer en ligne, ce que bon nombre de personnes vivant dans des milieux défavorisés n'ont pas.

Une application de suivi, basée sur la distance physique, renforce la réduction de l'altérité à un risque sanitaire potentiellement composé de tous celles et ceux qui ne sont pas soi³². D'une certaine façon, le danger n'est pas le virus, c'est les autres. Sans pouvoir les identifier, il y a un risque de repli sur soi, de méfiance et de désignation des fautif-ves sur base de nos croyances sur la nature essentielle de leurs mouvements. En pouvant identifier les autres, il y a un risque de stigmatisation, comme ce fut le cas très récemment en Corée du Sud, suite à l'apparition d'un nouveau foyer dans un quartier gay de Séoul³³.

UNE AUTRE VOIE POUR LES TIC ?

Les publics fragilisés et surexposés à la maladie pourraient être également surexposés aux effets négatifs des appropriations des applications de ce genre, avec le risque qu'ils soient plus invisibilisés, jugés ou surveillés. Selon les spécialistes, les pandémies ne vont pas s'arrêter avec le Covid-19 et l'épidémie, elle-même, est loin d'être finie. Il est donc indispensable de penser au-delà des technologies comme réponse à l'urgence pour ouvrir le débat sur leur rôle et leurs effets dans les contextes à venir.

La distanciation physique n'est pas à remettre en cause pour elle-même. Elle est sans doute l'une des plus anciennes mesures d'hygiène. Ce qui interroge, au travers des multiples technologies déployées, c'est la manière dont celles-ci participent à pérenniser un projet de société présenté comme inéluctable. On s'intéresse aujourd'hui beaucoup aux conditions qui rendraient de telles applications acceptables, sans refus du principe fondamental que les technologies soient en premier lieu des outils de contrôle. Face aux transformations que cette distanciation physique implique, l'abandon progressif de la vie privée et du lien social serait-il réellement la seule possibilité offerte par les technologies ?

Laura FAURE

Chercheuse à la FTU

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé](#).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à pierre.georis@ftu.be

**FTU – Association pour une
Fondation Travail-Université**

Chaussée de Haecht, 579
1030 Bruxelles
+32-2-2463851
Site éducation permanente : www.ftu.be

Éditeur responsable : Pierre Georis

Avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

³² Ibid.

³³ AREND, O. « [Coronavirus en Corée du Sud : une hausse du nombre de cas entraîne une vague d'homophobie](#) », RTBF Info, 12 mai 2020.